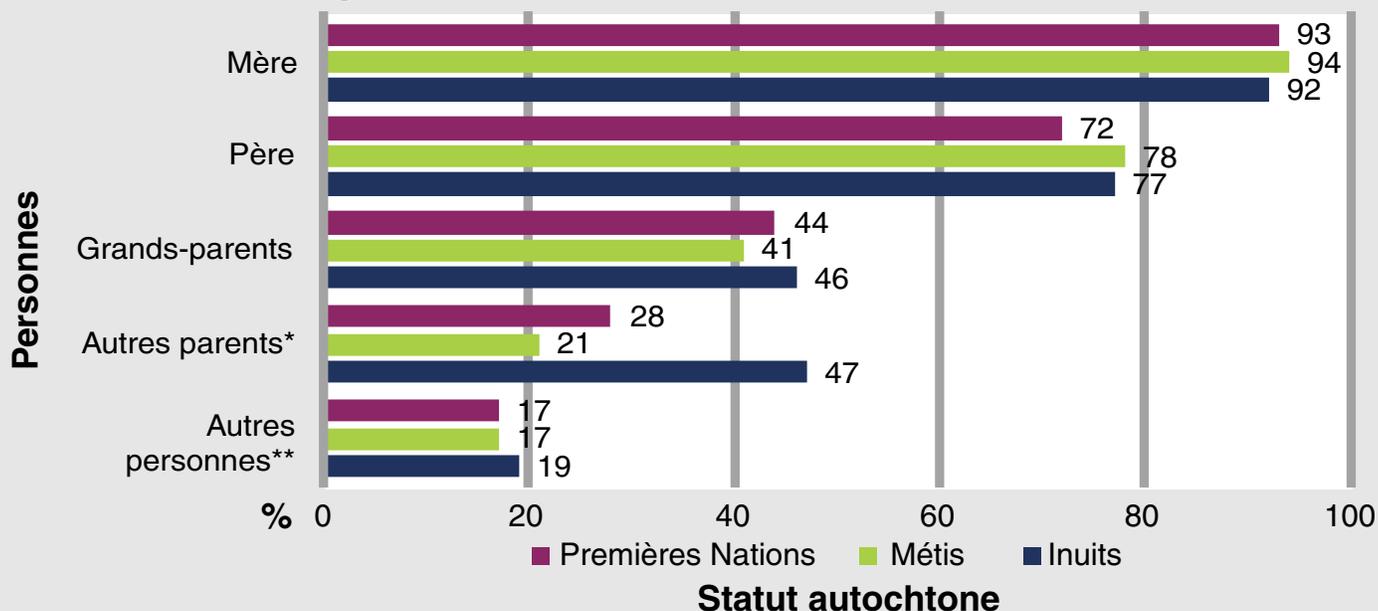




2.1.10 Structure familiale

Fig. 2.1.10 Personnes qui s'occupent d'enfants autochtones âgés de moins de six ans, Canada, 2006



* Comprend les tantes et oncles, les frères et sœurs ainsi que les cousins.

** Comprend les enseignants, les éducateurs en garderie, les autres parents non encore mentionnés et les personnes non apparentées.

Source : Adapté de Statistique Canada <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2008002/t/10729/tbl003-fra.htm> et <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2008002/t/10729/tbl005-fra.htm>, consulté le 13 décembre 2011.

L'Enquête sur les enfants autochtones de 2006 a examiné le nombre de parents, de grands-parents, d'autres parents ou d'autres personnes qui s'occupaient d'un enfant autochtone de moins de six ans. La grande majorité des mères — membres de Premières Nations (93 %), Métisses (94%) et Inuites (92 %) — s'occupaient de leurs enfants, tout comme de nombreux pères membres des Premières Nations (72 %), Métis (78 %) et Inuits (77 %). Toujours selon l'enquête, la proportion d'enfants de moins de six ans dont s'occupaient leurs grands-parents est de 44 % parmi les Premières Nations, 41 % chez les Métis et 46 % chez les Inuits. Les autres parents, notamment les frères et sœurs et les membres de la famille élargie, s'en occupaient moins parmi les familles des Premières Nations (28 %) et les familles métisses (21%), comparativement aux familles inuites (47 %). La proportion de personnes autres que les membres de la famille qui s'occupaient d'enfants de moins de six ans s'élevait à 17 % pour les enfants membres des Premières Nations ou Métis et à 19 % pour les enfants inuits.

Conséquences

« Les enfants occupent une place particulière dans les cultures autochtones. Selon la tradition, ils sont un don des esprits [...]. [L'enfant] possède en lui des dons qui se manifestent lorsqu'il devient enseignant, mère, chasseur, conseiller, artisan ou visionnaire. Il apporte des forces nouvelles à la famille, au clan et au village. Sa présence joyeuse rajeunit le cœur des anciens. »

(Commission royale sur les peuples autochtones, 1996)

